
La lutte contre le feu à travers les âges - Chelles et ses pompiers

Conférence le 13 février 1959 par Bernard Zitman ¹

L'exposé historique évoque principalement les fastes du corps des pompiers de Paris, sur lequel on possède une riche documentation.

La Compagnie de Chelles est évidemment beaucoup plus récente (1830 environ) et plus pauvre en archives. Néanmoins, M. Zitman a pu illustrer sa conférence d'une présentation d'objets intéressants : casques de diverses époques, accessoires d'uniforme, vieux tuyaux de Cuir, registres, photographies...

En 1890, l'Usine Menier de Noisiel possédait un corps de pompiers autonome, nanti d'une pompe à vapeur tirée par quatre chevaux, qui rendait de précieux services en cas d'incendie dans le voisinage ; elle a été vendue et détruite il y a peu d'années.

En 1959, les Pompiers de Chelles ont un parc de cinq véhicules et effectuent en moyenne un départ tous les deux jours.

Lorsque le feu fut connu, l'homme s'en servit pour son bien-être, mais dut aussitôt apprendre à s'en défendre.

Il est certain que les Hébreux, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, avaient des veilleurs de nuit. À Rome, au IV^e siècle, un service destiné à lutter contre le feu fut créé, après l'incendie partiel de Rome par les Gaulois. Un édile curule commandait 600 esclaves qui faisaient des rondes et combattaient les incendies.

Ensuite sept cohortes de soldats affranchis formèrent un corps de vigiles sous les ordres d'un *prefectus vigilum*. Une cohorte comptait mille vigiles.

Ils furent très utiles, malgré la déesse Stata, dont les statues étaient nombreuses et qui était censée empêcher les ravages du feu, car les incendies étaient fréquents à Rome. Les vigiles accouraient au feu avec des échelles, des seaux, des balais de chiffon, des crampons, des haches et du vinaigre.

¹ dans la bibliographie utilisée doit être surtout mentionné le livre du Commandant Arnaud « Sapeurs Pompiers de Paris ».

L'eau était projetée avec le « *Siphone* » espèce de grosse seringue actionnée par une manivelle, les hommes qui le manœuvraient étaient les « *Siphonii* » cette machine datait de quatre siècles avant J.C.

Des inscriptions découvertes prouvent l'existence de vigiles à Nîmes, qui portaient le nom de « *Matricarii* ». Ces vigiles semblent avoir disparu avec la puissance romaine et cette institution était tombée en désuétude pendant la 1ère moitié du Moyen Age. Le premier incendie dont il est fait mention dans les annales de Paris est celui causé par les parisiens qui mirent le feu à leur ville avant de l'abandonner devant l'approche de Labiennus, lieutenant de Jules César.

Ensuite Lutèce fut incendiée par les Barbares, vers 276. Sous Childebert Ier, grand incendie des maisons bâties sur le Pont reliant la Cité et le Grand Châtelet, le feu gagna une bonne partie de la ville. Aux époques mérovingiennes et carolingiennes, les gardes nocturnes furent rétablies, les capitulaires de 595 et de 813 désignèrent les habitants capables de « *remédier aux périls ainsi qu'aux maux survenant par le feu* ». Sous Saint Louis, en décembre 1254, le guet bourgeois fut créé. Les ouvriers du bâtiment et les bateliers furent désignés « *pour faire le guet et assurer la sécurité de la ville à tout point de vue* ». En 1371, une ordonnance de Police ordonne « à toutes gens que ce soit de mettre un muid plein d'eau à leur huis, crainte du feu sous peine de dix sols d'amende ». En outre, il est prescrit de fermer les soupiraux des caves « *afin que les malintentionnés ne missent pas le feu* ». En 1559, le Prévôt des Marchands avait dans ses attributions, le soin d'organiser les secours et la lutte contre le feu - Les « *Quarteniers* » possédaient par quartier, chez eux, des crocs, échelles, seaux,... Sous Charles IX ce fut le Prévôt de Paris qui fut seul chargé de la police et des mesures à prendre contre l'incendie. En 1670, l'ordonnance du 7 mars disait « *Les maîtres maçons, charpentiers, couvreurs, seront obligés de donner leur adresse et leur nom aux commissaires des quartiers* ».

Pendant ce Temps, de grands incendies se déclaraient dans Paris :

- 1618 Incendie du Palais de Justice,
- 1621 Incendie des maisons sur le pont des Marchands (près du pont au Change),
- 1631 Incendie de la Sainte Chapelle,
- 1656 Incendie du Pont de bois, face la rue du Bac,
- 1661 Incendie de la Galerie des Peintres au Louvre.

Depuis longtemps, les moines des différents ordres : Cordeliers, Franciscains, Dominicains, Augustins, Carmes s'étaient « spécialisés » dans la lutte contre le feu.

Ils furent vraiment les premiers pompiers de Paris. Ils se portaient partout où le feu faisait rage, avec échelles, crocs,... Pendant près de cinq siècles, ils se dévouèrent et le Commandant Arnaud des Sapeurs Pompiers de Paris dit « *il faut rendre hommage à leur mémoire, car c'est certainement grâce à ces religieux, que nous devons encore aujourd'hui la conservation de nos vieux édifices* ».

En 1699, la première pompe à incendie fait son apparition à Paris. Avant cela, pour éteindre le feu, on lançait l'eau avec des seaux et on faisait la part du feu en isolant le bâtiment incendié de tout ce qui l'avoisinait, à l'aide de perches à croc, cordages, pioches, haches et scies.

1624 - Salomon de Caux, Ingénieur et Architecte du Roy, dans son fameux livre « *La raison des faces mouvantes* » parle d'une « *machine* » fort employée en Allemagne « *où j'ai vu le grand et prompt secours qu'elle peut apporter en cas de maison enflammée* ».

1693 - Ce fut certainement la Ville de Douai, qui la première en France fut dotée d'une pompe à incendie, venant de Hollande.

1699 - Un noble provençal François Dumouriez du Perrier, sociétaire de la Comédie Française (aïeul du célèbre général) de retour d'un voyage dans les Flandres, vit la fameuse pompe. Il en fit fabriquer une à Paris et la présenta au Roi Louis XIV. L'expérience eut lieu au Château de Meudon. Le Roi fut si satisfait qu'il octroya à du Périou « le privilège de fabriquer une pompe propre à éteindre le feu ». La Ville de Paris acheta 12 de ces pompes. Ces engins furent déposés dans les couvents, sous la garde des religieuses.

1716 - Dumouriez du Perier est nommé « *Directeur Général des Pompes du Roy* ». On lui donna 16 gardes et 16 sous-gardes. Les pompes étaient éprouvées tous les mois devant le lieutenant de police et le prévôt des marchands. Cette date, 1716, représente la première création et véritable origine du Corps des Pompiers de Paris.

1715 - Incendie des maisons de bois bâties sur le Petit-Pont, proche de l'Hôtel-Dieu. Au cours de ce feu, les pompes se signalèrent par leur efficacité.

Afin de ne pas ignorer le domicile du « *Directeur des Pompes* » celui-ci apposa une plaque, à la porte de sa maison. Aujourd'hui le promeneur parisien peut voir, Rue Mazarine, n° 30, une plaque commémorative.

Dans les couvents « *des seaux en osier sont goudronnés à l'intérieur et par dehors afin que l'eau ne puissent point se perdre. Ils seront déposés avec outils comme pioches, pinces, oyaux, pelles, et autres instruments dont de longs ciseaux pour faire ouverture aux conduits souterrains après avoir levé les pavés, lorsque l'eau des puits n'est pas assez en abondance pour promptement éteindre le feu* ».

1723 - Mort de Dumouriez du Perrier. Le service des pompes fut remis à sa veuve, jusqu'à majorité de son fils Nicolas, né en 1706, qui en prit la direction, assisté de son frère Antoine, jusqu'en 1760.

1737 - Incendie de l'Hôtel-Dieu où il y aurait eu de très nombreuses victimes. Les secours prompts des religieux mendiants, les gardes Françaises et gardes Suisses empêchèrent la destruction totale des bâtiments, le feu s'arrêta vers l'archevêché et le Pont au Double. Sept sauveteurs furent tués, 30 blessés, parmi lesquels une religieuse et un jeune garçon vitrier - dit le chroniqueur.

26 octobre 1737 - Incendie de la Cour des Comptes, face la Sainte Chapelle - Gardes Pompes, Gardes françaises et suisses, religieux mendiants se distinguèrent.

1750 - La Compagnie des Gardes Pompes est en partie militarisée. Elle eut un uniforme. Habit de drap bleu, bonnet de police bleu, garni d'un bord doré, avec fleur de lys de cuivre doré.

1760 - Le Sieur Morat est nommé « *Directeur Général des Pompes du Roy pour les incendies* ». Son domicile est rue de la Jussienne, face à la rue Soly.

1762 - Incendie de la Foire Saint-Germain.

1763 - Incendie de l'Opéra (place du Palais Royal).

Ces deux sinistres révélèrent l'insuffisance des hommes et du matériel. À partir de ce moment, furent créés des « *Postes permanents* ». Six Corps de garde furent créés, avec voitures d'eau et garde-pompes en faction. Des affiches annoncèrent « *Personne ne doit ignorer qu'il n'en coûte rien pour être secouru* ».

1767 - La Compagnie des Gardes-Pompes est portée à 108 hommes avec 12 Postes de Garde éclairés par une lanterne pour les signaler.

1769 - Apparition dans l'uniforme, du casque de métal.

1772 - Épouvantable incendie de l'Hôtel-Dieu - Pompiers, soldats et moines se retrouvent devant le brasier - 12 cadavres furent carbonisés - Pendant onze jours, les pompes arrosèrent les mines de l'Hôtel Dieu.

Cette énumération déjà longue des incendies de Paris, ne pourrait être continuée sans devenir fastidieuse. Elle serait interminable s'il fallait mentionner tous les sinistres qui éclatèrent dans la Capitale.

Mais, me demanderez-vous : Et Chelles ? Que devient Chelles dans tout cela ? Eh bien, des temps les plus éloignés de l'histoire de Chelles à une période assez proche de nous, il nous est impossible de parler avec certitude de l'organisation propre à l'incendie, dans notre ville. Nous devons nous contenter des suppositions. À peu près à la même époque que, où se déroulaient tous les événements parisiens dont nous venons de parler, l'Abbesse Anne de Clermont règne sur le bourg et il est certain qu'avec les dons d'organisation et d'autorité qu'on lui connaît, cette maîtresse femme avait dû prendre au sérieux la « question incendie ». Surtout, que la fameuse Abbaye avait eu à souffrir plusieurs fois du feu :

- en 1226, elle est entièrement détruite,
- vers 1355 les Anglais pillent l'Abbaye,
- reconstruite en 1570,
- pillage par les Huguenots en 1705, incendie dans l'infirmerie,
- la même année une maison proche de l'Abbaye est la proie des flammes et menace les dépendances,
- 1738, incendie dû à la foudre.

Dans le petit bourg de Chelles, pas question évidemment de Gardes-Pompes, mais il y avait des religieux, qui, pour ne pas faire injure à la tradition, durent certainement faire preuve de dévouement au cours des sinistres survenus. Et puis dans le bourg, il devait y avoir des ouvriers du bâtiment et il est probable que la vénérable Abbesse sut organiser un service de protection contre l'incendie à l'époque.

Revenons à nouveau à Paris :

- 1780 - Un 17^e Corps de Garde vient d'être créé.

Puis vient la Révolution.

- 1792 - La Compagnie fut armée du sabre-briquet
- 1793 - Monsieur Morat est toujours Directeur, assisté d'un Lieutenant et de 2 Sous-lieutenants. Il commande 263 hommes.
- En 1793 le Corps fut doté de son premier drapeau.

Un rapport du Commissaire des Guerres Lefebvre Montabon, signale l'insuffisance du matériel, des mauvaises conditions de vie du personnel, et réclame une organisation militaire du Corps.

Ceci devait être l'œuvre du Consulat et surtout de l'Empire.

Le Corps fut réorganisé par l'arrêté consulaire du 17 Messidor An IX (6 Juillet 1801)

Dans la nuit du 1er au 2 juillet 1810 en présence de Napoléon et de l'Impératrice, un incendie survint à l'Ambassade d'Autriche où le prince de Schwartzenberg donnait une fête.

La flamme d'une bougie mit le feu aux draperies d'une croisée. L'incendie se propagea rapidement. La princesse de Schwartzenberg périt dans les flammes ainsi que plusieurs personnes.

Le Commandant le Deux, Chef des Gardes Pompes, fut destitué. Absent de Paris, il n'avait ni prévenu ni désigné aucun officier pour le service de cette fête.

Comme conclusion, Montahivet, Ministre de l'Intérieur, disait dans son rapport à l'Empereur « *qu'il importe de conférer la pratique à des chefs plus capables, ceux en fonction étant trop âgés et non déterminés, ni prompts, ni agiles comme devaient l'être des officiers de pompiers* ».

En conséquence l'Empereur décréta le 18 septembre 1811, la nouvelle organisation militaire qui prenait le nom de « *Bataillon de Sapeurs-Pompiers* » - Les sapeurs recevaient pour la première fois, un fusil et une baïonnette. L'uniforme fut semblable à celui du génie. Les sapeurs furent casernés.

En province, ce n'est guère que de 1825 à 1830, que les Corps de Sapeurs-Pompiers communaux s'organisent, à part quelques grandes villes qui avaient déjà des Corps organisés.

Le 10 février 1838, le Ministre de l'Intérieur adresse à tous les Préfets, une circulaire pour les inviter à faire connaître, à leurs administrés, que l'amende concernant les feux de cheminée est supprimée.

En 1845, le Lieutenant Colonel Paulin est nommé Inspecteur des Sapeurs-Pompiers dans les communes rurales de la Seine, pour inspecter le personnel et le matériel de secours. Ces compagnies de banlieue, comme nombre de celles de provinces, faisaient partie de la Garde Nationale.

Revenons à Chelles. Bien que nous n'ayons pas retrouvé d'archives ou de preuves palpables qu'il existait un Corps de Pompiers à Chelles, on peut penser que le Corps Chellois a dû prendre naissance vers 1848 ou 1850.

Les traces les plus anciennes en notre possession sont :

- une médaille de concours, sans date, mais avec effigie de l'Empereur Napoléon III pouvant dater de 1852 à 1855.
- un registre sur lequel figure le nom d'un Sergent Laudon Rodolphe né en 1839, entré en Corps en 1866.

Donc notre Corps actuel a, à peu près, un peu plus de 100 ans. Je serais très heureux de connaître des personnes pouvant me donner des indications à ce sujet ou possédant des écrits, photos, souvenirs, objets ou récits pouvant nous aider à trouver approximativement l'ancienneté du Corps de Chelles.

J'ai pensé que nos amis de la Société Archéologique et Historique de Chelles seraient peut-être curieux de connaître la vie des pompiers, il y a cent ans, leur équipement, leur matériel d'extinction,...

Il est regrettable, qu'à Chelles, l'on n'ait pas songé à conserver des reliques comme cela se fait dans certaines villes, où de véritables petits musées existent dans les casernes de pompiers. Il faut croire que certains chellois ne s'intéressent pas aux vieilles choses, car pendant l'occupation et à une époque où certains métaux non ferreux étaient rares, certaines personnes n'ont pas hésité, à broyer des casques anciens, à découper des pièces d'une vénérable pompe à bras, afin de troquer le tout contre ... quelques denrées. Il n'est pas jusqu'à des médailles et récompenses concours, de vermeil et d'argent qui ont disparu et cela est bien navrant.

Mais revenons aux pompiers chellois vers 1850. Le seul moyen d'extinction sérieux était la pompe à bras, d'un modèle à peu près semblable à la pompe que beaucoup d'anciens ont connue. À ce sujet, je pense aux sourires qui naissent sur les lèvres des auditeurs à qui l'on parle de pompe à bras ... Je comprends aisément que cet archaïque engin fasse sourire ... Pourtant, l'on ne songe pas assez, au dévouement et à la dépense physique, que nécessitait l'emploi de cette pompe. Que l'on s'imagine, un sinistre qui vient de se déclarer en pleine nuit, peut-être en plein hiver, ou sous la pluie. Un clairon ou un tambour passait dans les rues et alertait les bénévoles. Il fallait s'habiller et courir vers la remise de la pompe, qui fut longtemps contre l'ancienne Mairie. À cette époque, le vélo n'existait pas encore. C'est tout essoufflé qu'arrivait le sapeur. Là, au lieu de reprendre son souffle, il fallait empoigner la pompe à bras montée sur deux

roues charronnées et partir, au pas de gymnastique vers le feu. Arrivés sur les lieux, pas question de respirer, il fallait mettre la pompe en batterie et ... pomper. Encore un petit exercice ignoré des gens de ma génération, mais certains anciens ont vu pomper à bras et ils savent qu'au bout d'un quart d'heure, la chemise était mouillée de sueur, alors gare aux refroidissements !

C'est pourquoi, nous, pompiers modernes, nous éprouvons beaucoup d'admiration et de respect pour nos anciens et nous savons qu'à cette époque, le mot Dévouement avait tout son sens.

Vers cette époque de nombreux incendies éclatèrent dans Chelles. Grâce à l'Abbé Torchet, qui eut la très louable idée de relater, au jour le jour, tous les événements chellois, petits ou grands, nous trouvons la trace de quelques sinistres qui se déclarèrent dans notre ville.

- Le dimanche 2 août 1863 - à 22 heures - le feu a pris dans un garage appartenant à M. Bourgeois. Le puits artésien de M. Nast a fourni de l'eau à cinq hommes. La perte a été de 7.500 frs.
- premiers jours de janvier 1870 - Incendie chez M^e Coudray, Notaire. Le feu est vite éteint, les papiers sont sauvés.
- avril 1870 - Un violent incendie consuma entièrement la ferme du Gué de l'Abbaye - 30.000 frs de dégâts.
- 18 janvier 1881 - 4 heures du matin. Le clairon sonne dans les rues - Feu au moulin. À 5 heures 30 tout est détruit, sauf la maison d'habitation et l'usine à pâtes alimentaires.
- 17 novembre 1895 - 4 heures du matin - Le clairon sonne. Le tambour bat la générale. La vermicellerie du moulin brûle ! Les flammes illuminent l'Église et la montagne. Pompiers de Chelles, de Champs, de Neuilly-sur-Marne, de Neuilly-Plaisance, de Ville-Évrard, et la pompe à vapeur de Noisiel sont en batterie. Le caporal Fournier Grégoire, de Chelles, tombe d'une toiture et est blessé. Tout sera détruit - 255 000 Frs de dégâts.

Tous ces feux furent attaqués avec la fameuse pompe à bras. Lorsque les sinistres étaient importants, il était fait appel aux pompiers voisins. Un corps de pompiers célèbre, était celui de Noisiel. Car il était le seul à être détenteur d'une pompe à vapeur, matériel « *nec plus ultra* » à l'époque. Cette magnifique pompe, étincelant de tous ses cuivres, attelée de deux vigoureux trotteurs était bien connue dans toute la région, lorsqu'elle accourait à l'occasion de feux importants.

Il y a quelques années la maison Menier a vendu ce vénérable engin qui a fini lamentablement chez un ferrailleur.

Comment était habillé le sapeur en 1850 ?

D'abord un casque à haut cimier, avec une plaque qui a changé d'effigie plusieurs fois, suivant les régimes du moment (ce fut d'abord l'aigle impériale, les fleurs de lys de la Restauration, le coq gaulois sous Louis Philippe, à nouveau l'aigle impériale sous Napoléon III), puis après 1870 la plaque qui n'a plus guère changé jusqu'à nos jours. Voilà donc pour le casque.

Venait ensuite la petite veste de drap, aux épaulettes de cotte de maille, la ceinture noire et rouge et le pantalon blanc de toile ou en drap gris-fer suivant la saison, des petites jambières de cuir.

Quant au matériel, je me suis permis de vous en amener un échantillon. Voilà quelques reliques qui ont échappé à la destruction.

En 1870, nous déclarons la guerre à la Prusse, avec le résultat que nous connaissons. Les prussiens approchent de Paris, et les premiers casques à pointes font leur apparition sur la route de Brou.

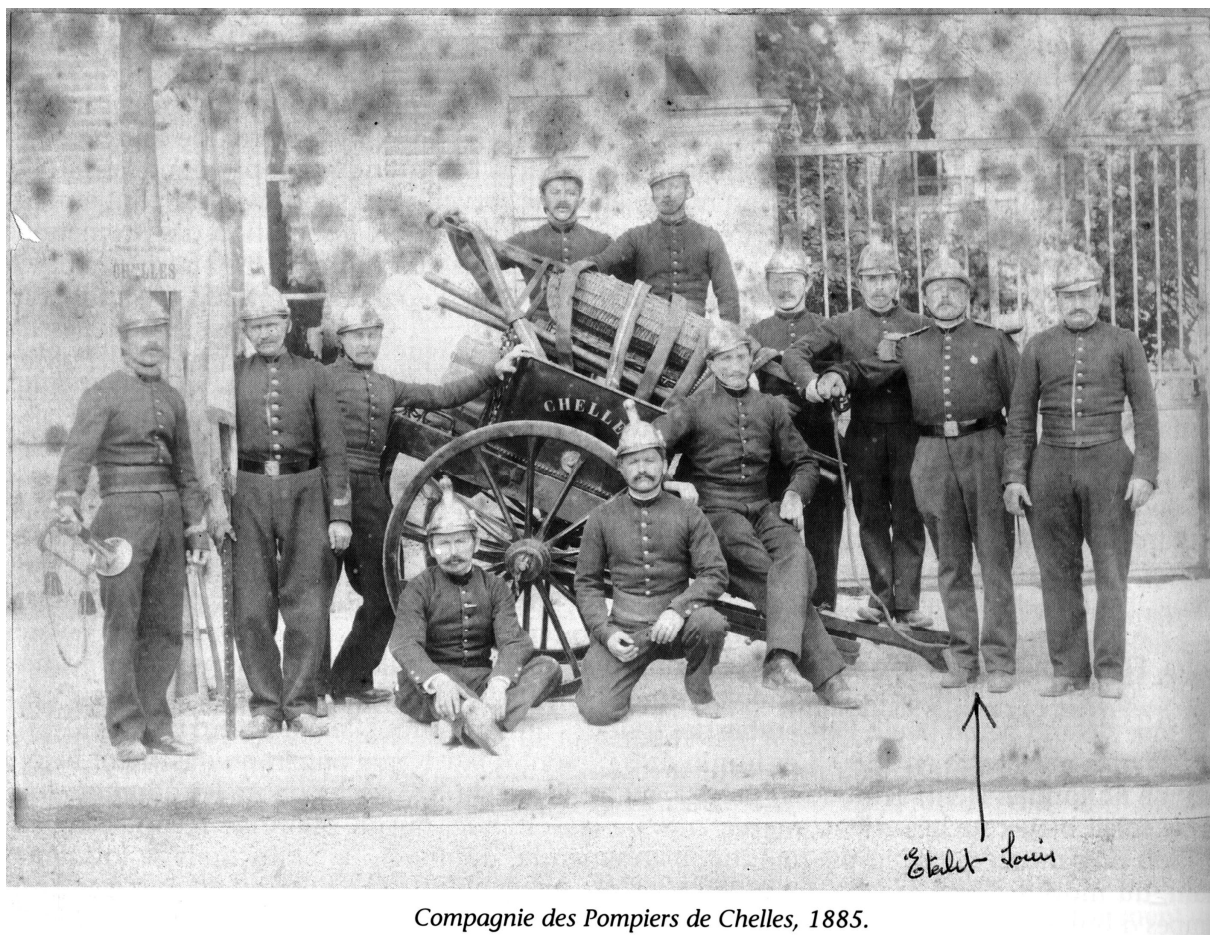
La petite Garde Nationale de Chelles s'est retirée sur Paris. Les pompiers faisaient partie de cette Garde et étaient armés du fusil, ou plutôt du mousqueton d'artillerie à piston, avec baïonnette.

L'Abbé Torchet, dans son « *Journal de la guerre franco-allemande de 1870-1871* » parle des pompiers qui se sont repliés en bon ordre, avec leurs armes et tout leur matériel, au complet et ont suivi l'armée jusqu'à Paris.

Il est réconfortant de penser que nos braves pompiers chellois ne cédèrent pas à la panique et firent leur devoir avec calme et discipline, ceci dans des circonstances bien tragiques.

Le Commandant Arnaud, dans son magnifique livre « *Pompiers de Paris* » fait mention des sapeurs pompiers des départements, ayant rejoint Paris. Ils furent mis à la disposition des Pompiers de Paris, sur ordre du Général Trochu. Ils étaient 200 environ. Et nous avons la preuve que nos chellois étaient du nombre car le nom de la ville de Chelles figure en bonne place sur la liste des Corps qui rendirent de grands services à Paris pendant le fameux siège de triste mémoire. Les noms de Lagny, Villevaudé, Anet, Gagny, Montfermeil figurent également.

Ensuite ce fut la paix, nos pompiers ont rejoint Chelles et ont repris leurs habitudes, défilés, manœuvres, incendies,...



Compagnie des Pompiers de Chelles, 1885.

En 1885, le casque des pompiers perd son haut cimier, et prend une forme nouvelle, ceci évidemment pour Paris et les grandes villes. Chelles adoptera le nouveau casque en 1890. L'uniforme ne change guère.

Ce n'est que vers 1926, qu'à Chelles, l'on voit les pompiers revêtir la veste de cuir que tout le monde connaît maintenant. Vers 1929 une souscription est ouverte, tous les chellois versent leur obole et l'on voit arriver une magnifique voiture rouge de marque « Licorne » qui pendant de longues années rendra les plus grands services. Il n'y a guère que 3 ans que la « Grand-Mère » fut remplacée par des véhicules plus modernes. Que les anciens se rassurent, sa carrière n'est pas terminée et elle n'a pas fini à la ferraille ; elle rend encore d'honorables services aux pompiers de le Mesnul (Seine-et-Oise) à qui elle a été vendue.

Et pour finir cette petite causerie sur la vie des pompiers à travers les âges, parlons un peu de 1959. Actuellement la Ville de Chelles, de petit bourg de caniers et de vigneron, est devenue la plus grande ville de Seine-et-Marne et le Corps des Sapeurs-Pompiers totalise presque chaque année, le record des interventions (à peu près un départ tous les deux jours).

Nous disposons maintenant de cinq véhicules, bien équipés.

Le Corps est actuellement en pleine réorganisation. Malheureusement, comme dit le Commandant Arnaud, il est difficile d'innover sans heurter les préjugés traditionnels et l'ignorance routinière, sans froisser quelques amours-propres. Il

est bien pénible de rappeler à l'exécution des règlements ceux qui ont cru bon devoir s'en-affranchir. Il est impossible de ne pas susciter des haines insidieuses lorsque l'on aime le travail bien fait.

Nous autres pompiers, nous nous contentions simplement de maintenir. Nous essayons de nous rendre utiles, nous ne sommes pas parfaits, ous le savons bien, mais nous tâcherons de faire mieux et tâcherons de ne pas faire mentir la devise de tous les pompiers de France qui est : « Courage et dévouement »